

Professeurs stagiaires	2
'Pacte' / Emploi	3
Campagne de l'EPS #EPS2024	4
Corpo	6
Sport scolaire	7
Vie syndicale	8



#EPS2024

L'EPS AU COEUR DU JEU !

4H D'EPS
A L'ECOLE

POUR DES JEUNES SPORTIVEMENT ÉDUQUÉS



EPS à l'honneur !

Chiche !

Pas de contre-événement à cette rentrée, les rentrées passent et se ressemblent ...

Malgré une communication de notre nouveau ministre qui se voulait rassurante en matière d'encadrement, volontaire sur les moyens, les salaires, le bilan est très éloigné de l'affichage et des attentes d'une profession en manque de reconnaissance.

Assurer qu'un enseignant serait devant chaque classe, le Pacte un des moyens de la revalorisation salariale, la réforme de la voie Pro une solution pour le décrochage scolaire, confirme un aveuglement sur la réalité du terrain, les vellétés de G. Attal à dérouler sans hésitation la feuille de route

d'E. Macron pour la casse du service public d'Éducation et pour une école du tri social.

Si la sidération peut emparer à juste titre la profession avec la résignation qu'elle peut générer, le SNEP FSU fait le choix du contrepied en s'appuyant sur tous les éléments de langage gouvernementaux.

Vouloir un enseignement devant chaque élève, c'est pallier les 667 heures d'EPS non assurées sur l'académie au 1^{er} septembre 2023 en recrutant massivement aux concours.

Ambitionner une nation sportive, remédier à la sédentarité c'est assurer l'enseignement de l'EPS obligatoire, expérimenter pour toutes et tous les 4 heures, développer, construire des infrastructures adaptées !

Cette année de Jeux olympiques et paralympiques offre une grande opportunité et tous ensemble nous devons mener campagne pour faire, comme l'avance notre ministre, que l'EPS soit à l'honneur !



Nathalie Lacuey
LP Flora Tristan,
Camblandes-et-Meynac (33)
Secrétaire académique
nath.lacuey33@gmail.com



Un contact plus que nécessaire dans un contexte d'affectation difficile

Les journées de pré-rentrée pour les fonctionnaires stagiaires se sont déroulées le mardi 29 et le mercredi 30 août 2023 à l'INSPE de Mérignac.

Cette année, l'académie de Bordeaux accueille

36 STAGIAIRES ET 9 CONTRACTUEL·LES ALTERNANT·ES (connu·es).

A nouveau, nous leur souhaitons la **BIENVENUE DANS LE MÉTIER.**

de cours face aux élèves, des journées de formation (12 jours dans l'année) en plus des préparations de cours, des bilans et de la découverte du fonctionnement d'un EPLE.

Face à cette régression, nous pouvons compter sur la profession pour accueillir et entourer au mieux ces jeunes collègues dans le parcours vers la titularisation.

Dès les oraux de Vichy en juin, le SNEP-FSU établit un contact avec de nombreux·ses stagiaires et poursuit le travail tout l'été en académie avec l'aide à la formulation des vœux, aux démarches administratives, la transmission de contacts dans les établissements.

Ce rôle indispensable leur assure une rentrée plus sereine.

Le SNEP-FSU reste disponible tout au long de l'année pour maintenir le lien, accompagner ces jeunes collègues sur de nombreuses questions. Nous les invitons à

participer aux stages SNEP FSU et plus particulièrement au stage mutations inter-académiques en novembre 2023 et au stage « Grand saut » en mai 2024*.

Le site www.snepfsu-bordeaux.net reste une source d'infos à consulter et un bon réflexe !

Enfin chacun·e, stagiaire, tuteur·rice peut contacter les responsables stagiaires :

- Nathalie LACUEY
nath.lacuey33@gmail.com
06 83 16 20 48
- Sandra DUFAURE
sandra.juglin@gmail.com
06 33 18 62 22
- Kevin APPAULE
appaulekevin@gmail.com
06 86 65 11 24



*Sandra Dufaure
Collège Scongnamiglio,
Morcenx (40)
Co-responsable académique
'Stagiaires'*



Le SNEP-FSU Bordeaux à la rencontre des stagiaires lors de leur pré-rentrée à Mérignac

Avec la mise en place de la réforme de la formation des enseignant·es (arrêté du 4 février 2022), les collègues stagiaires sont affectés sur un service à temps plein (17h EPS + 3h AS) tout en se formant à leur nouveau métier.

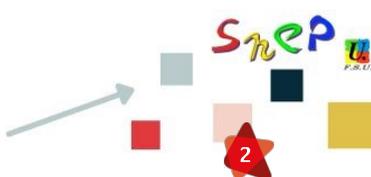
Un rythme excessivement dense que dénonce le SNEP-FSU car les fonctionnaires stagiaires vont devoir faire face à des semaines de 20 heures



Le bulletin d'accueil des stagiaires EPS dans l'Académie de Bordeaux. Les indispensables pour prendre son poste et accéder aux formations syndicales de base pour cette première année de fonctionnaire. Un point d'appui pour lancer la discussion avec les collègues « Pourquoi le SNEP évidemment ? »



4h d'EPS



Le pacte de l'entrepreneuriat dans le secteur éducatif

Cette rentrée 2023 est bel et bien orientée par la volonté gouvernementale de mettre en place le pacte enseignant avec des textes parus en plein été !

À la suite des conseils d'enseignements du mois de juin, les réunions plénières de septembre ont largement fait place à une propagande de ces nouvelles missions dans un contexte plus que nébuleux, car sujet à de nombreuses dérives d'interprétation. La notion de volontariat, les HSE et IMP abondées à la rentrée sont trop souvent occultées.

Si le MEN affiche la volonté de s'occuper enfin de la revalorisation salariale des enseignant·es, le constat est loin des promesses. Les 10% d'augmentation annoncés par Macron ne seront en fait que de 5,5%. Le reste n'est assujéti qu'au pacte. Chaque enseignant·e devient en quelque sorte un auto-entrepreneur du secteur éducatif, payé à la tâche, ce qui ne constitue en rien une revalorisation mais bien **UNE RÉMUNÉRATION SUPPLÉMENTAIRE... POUR DU TRAVAIL SUPPLÉMENTAIRE.**

C'est bien le sens du métier qui est attaqué avec ces rémunérations à la carte. Une dégradation pour nos carrières avec des missions indemnitaires non statutaires, défiscalisées, désocialisées et non prises en compte pour le calcul des pensions. Sous couvert de mieux payer les profs, l'enjeu de ce pacte est de faire peser sur la profession les remplacements de courte durée (RCD) et la politique de suppressions de postes (1201 postes supprimés en EPS depuis 2017).

A cela s'ajoutent les innombrables interprétations et pressions en interne. La brique RCD, souvent présentée comme une obligation pour s'engager sur les autres missions, prend dans d'autres établissements une contrainte plus collective, « si certains collègues acceptent la mission de RCD, les autres pourront "pacter" uniquement sur "devoir-fait"... » Outre l'interprétation à laquelle peut se livrer autoritairement chaque chef d'établissement, ces pratiques installent un climat détestable et des concurrences entre enseignants.

Et pour l'EPS, ce sont les heures de dédoublement pour l'enseignement de la natation ou l'indemnité de professeur principal·e qui ont pu être proposées en mission Pacte ! **C'EST EN FAISANT N'IMPORTE QUOI, QU'ON DEVIENT N'IMPORTE QUOI...** qu'on rompt l'égalité des chances

offerte à nos élèves sur l'ensemble des territoires.

Le pacte RCD est tout bonnement un aveu d'échec des années successives des politiques de suppressions de postes. Malgré l'instauration de la deuxième heure supplémentaire, le recours massif aux contractuel·les, l'institution ne parvient pas à couvrir les besoins et à faire en sorte que chaque élève puisse avoir un·e enseignant·e devant lui. Les professeur·es en fonction deviennent responsables des politiques de destructions de l'emploi et se doivent d'assurer les remplacements et la continuité du service public.

Dans l'académie, le SNEP-FSU dénombre en cette rentrée 2023, 667 heures d'EPS non assurées (109 recensées à la rentrée 2022). Un record pour notre territoire, une honte pour la 6ème puissance mondiale.

Alors en ce début d'année, faisons le point.

Selon une enquête menée par le SNPDEN, syndicat majoritaire chez les chefs d'établissements, auprès de 2 750 principaux·ales et proviseur·es, dans 30 % des établissements, aucun pacte n'a été signé. Dans 54 % des collèges et lycées, moins de 10 % de pactes l'ont été. A l'inverse, dans un peu plus de 2 % des établissements, 100 % de pactes ont été conclus.

La moyenne d'absorption de ces briques est, selon l'enquête, de 23 % - ce qui ne veut pas dire que 23 % des enseignant·es ont signé le pacte, certains prenant plusieurs briques. Ces premiers résultats sont loin de ceux sur lesquels tablait l'exécutif - qui misait sur 30 % d'enseignants signataires.

Signe que malgré l'offre financière alléchante de ces missions, largement rémunérées, la corporation n'est pas dupe. Une revalorisation qui appelle à du travail en plus n'est pas une revalorisation. Mieux rémunérer les « missions en plus » c'est dévaloriser notre travail statutaire.

Le SNEP et la FSU réaffirment la nécessité de ne pas signer le pacte. L'école et l'EPS ont besoin de recrutements d'enseignant·es titulaires, formé·es, à hauteur des besoins et une revalorisation sans conditions, par l'augmentation de 10% du point d'indice pour tous les personnels. Des mesures indispensables pour le grand chantier entrepris par le MEN sur l'attractivité du métier.



Jérémie Care
Collège du Grand Parc,
Bordeaux (33)



#EPS2024 pour une année du développement de l'EPS à l'école

L'opportunité des JOP Paris 2024, l'héritage sportif et culturel attendu, donnent un espace immense pour mettre en lumière le mouvement sportif français, et en conséquence, l'EPS, le sport scolaire, les installations sportives et les contenus d'enseignement.

Pour y parvenir, le SNEP FSU a décidé de maintenir sa campagne initiée à son dernier congrès (décembre 2021) et de l'amplifier.

Calendrier d'actions : **ÉTAT DES LIEUX DE L'EPS**, conférence de presse du 19 septembre, **SEMAINE DE L'EPS** en novembre, **ETATS GÉNÉRAUX DE L'EPS ET DU SPORT** au Sénat en décembre, **CONGRÈS D'ÉTUDE** SNEP-FSU en janvier... vont ponctuer cette première partie d'année scolaire olympique.

Le collectif étant déterminant, la

profession est fortement invitée à s'associer aux initiatives en direction du monde fédéral, de la population, des politiques.

- 4 heures d'EPS pour tous les niveaux de classe. C'est bien par l'obligation scolaire, à l'inverse des dispositifs « pansements » pour les

Au Décastar de Talence, avec Stéphane Diagana pour plus d'EPS, de sport scolaire et universitaire



CETTE CAMPAGNE SNEP-FSU #EPS2024 SE VEUT DYNAMIQUE À L'IMAGE DE NOTRE PROFESSION POUR REVENDIQUER ET GAGNER :

volontaires que les élèves rentreront en culture, développeront des habitudes de pratiques et des appétences afin de prolonger leur activité hors l'école .

- Un plan de recrutement massif de profs d'EPS avec 1 500 postes au concours. Le potentiel de candidat-es en EPS existe et les heures obligatoires doivent être assurées, ce qui n'est manifestement pas le cas actuellement
- Un plan d'investissement dans des équipements sportifs diversifiés et adaptés à la pratique de l'EPS.
- L'évolution des programmes avec la remise au cœur de la pratique physique.
- Des moyens pour le sport scolaire.
- L'augmentation du budget des sports à hauteur de 1% du budget de l'État (0,14% actuellement)...

La campagne #EPS2024 par les militant-es de toute la France rassemblé-es mi-septembre lors du Conseil délibératif national élargi à Paris



4h d'EPS





Dispositif « 2 h de sport en plus au collège » : une expérimentation peu concluante ! Pour le SNEP-FSU c'est toujours NON !

Gagner la bataille de l'opinion est un atout ! Aussi, c'est sans attendre que les militant-es du SNEP-FSU Bordeaux se sont lancés pour mettre l'EPS au cœur de la mêlée avec une présence sur la coupe du monde de rugby.

Enfin, nous comptons sur chacune d'entre vous pour relayer les informations, porter les exigences et participer aux différents moments que nous allons programmer pour faire vivre cette campagne **#EPS2024** !

Faisons que cette année soit la nôtre afin de

REDONNER DU SENS AU MÉTIER !



Expérimental depuis 2022, le dispositif « 2h de sport au collège » ne permet pas d'augmenter la pratique sportive et artistique des collégiens sédentaires, notamment les filles en décrochage sportif.

Les chiffres de l'INJEP (Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire) corroborent cette affirmation, ainsi que les données recueillies auprès des collègues qui ont accueilli, parfois de façon imposée ou contre leur gré, le dispositif :

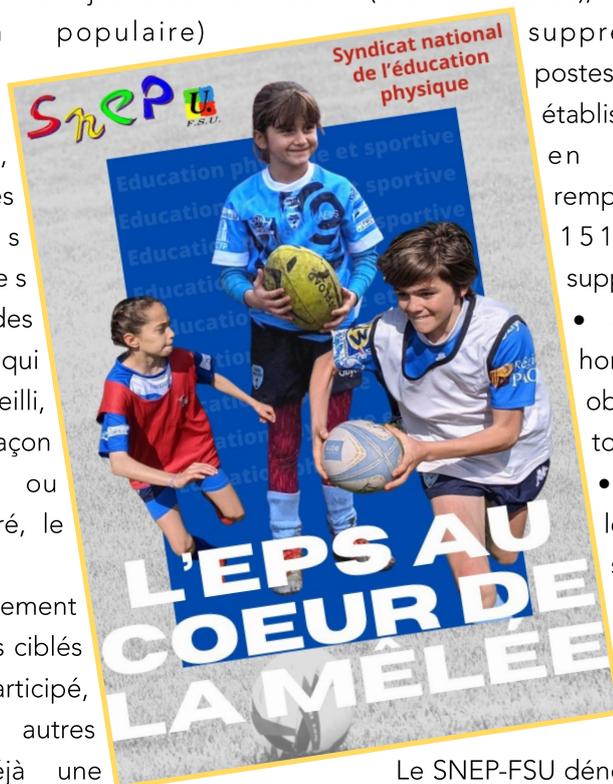
- 10 % seulement des élèves ciblés ont participé, tous les autres ayant déjà une pratique sportive régulière,
- 57 % de garçons se sont engagés,
- 20 % des élèves ont quitté le dispositif en cours d'année avançant un manque de temps et d'attrait.

UN DISPOSITIF QUI NE FONCTIONNE PAS, QUI CRÉE DE LA CONCURRENCE AVEC L'AS, SUR LES INSTALLATIONS SPORTIVES, mais que le ministère élargit à 700 collèges à cette rentrée (149 en 2022-2023).

Les vraies solutions pour développer

la pratique sportive des jeunes existent pourtant : renforcer l'EPS et le sport scolaire en :

- assurant les heures dues (667 h d'EPS non assurées à cette rentrée) ;
- recrutant des enseignant-es : sur l'académie de Bordeaux en 5 ans (2018-2023), il y a eu 99 suppressions de postes en EPS (11 en établissement et 88 en zone de remplacement) pour 1517 élèves supplémentaires) ;
- augmentant les horaires : 4h d'EPS obligatoire sur toute la scolarité ;
- développant les équipements sportifs ;
- abaissant les effectifs de classes.



Le SNEP-FSU dénonce un plan de communication gouvernemental hors sol et des contre-mesures qui ne contribuent aucunement à améliorer la pratique physique de toute une jeunesse.

Cette année 2024 doit être l'année du développement de l'EPS à l'école, seul lieu pour lutter contre la sédentarité, favoriser l'accès de toutes et tous à la culture des activités sportives et artistiques.



*Nathalie Lacuey
(textes double page)
LP Flora Tristan,
Camblanes-et-Meynac (33)
Secrétaire académique*



Enfin de nombreuses avancées pour les fins de carrières !

Ces avancées concernent les promotions à la hors-classe, à la classe exceptionnelle et à l'échelon spécial et sont à mettre au crédit de l'opiniâtreté des élu-es du SNEP et de la FSU mais aussi de la mobilisation massive dans la rue contre la réforme des retraites.

La hors-classe est un élément essentiel de revalorisation des fins de carrières. Concernant la hors-classe, le SNEP et la FSU, soutenus par la lutte sociale en cours, ont permis par leurs interventions un **relèvement du ratio de promouvables**. Cette augmentation du ratio de 18% à 21% a permis une hausse du nombre de promotions. Dans notre académie, ce sont 68 collègues qui ont été promu-es cette année pour 61 l'année passée. Le taux de promotion passera à 22% en 2024 et 23% pour les promotions 2025.

Ce gain est une excellente nouvelle pour toute la profession car il concerne **l'ensemble des professeur-es d'EPS**. L'amélioration de l'indiciaire est la **seule revalorisation réelle** des enseignant-es.

Concernant la classe exceptionnelle, l'augmentation du contingentement est passé de 10% à 10,5%.

Elle a permis près de **150 promotions supplémentaires** cette année. Dans notre académie, ce sont 36 collègues (28 en 2022) qui ont été promu-es (16 femmes et 20 hommes) dont 11 collègues au titre du vivier 2 et 25 collègues au titre du vivier 1.

Enfin concernant l'échelon spécial, l'avancée concerne la suppression du barème et **l'intégration de l'échelon spécial dans la grille** de la classe exceptionnelle

Dans le cadre des négociations menées avec le ministère, même si de nombreux points sont plus que problématiques, nous avons obtenu une avancée extrêmement importante en permettant **l'accès aux indices de la hors-échelle lettre A** pour tous-tes les promu-es à la classe exceptionnelle dès lors qu'ils ont 3 ans d'ancienneté dans le 4^e échelon.

D'après les informations fournies par le ministère, ce sont plus de 500 professeur-es d'EPS qui bénéficieront

de cette promotion dès la parution du décret alors même que sur les 5 dernières années, c'était à peine 160 promotions en moyenne. L'avancement dans la hors-échelle lettre A est automatique et sans concurrence entre collègues jusqu'à la fin de la grille indiciaire (indice 972).

Le décret a été publié le 5 août 2023. Donc, le lendemain de sa publication, tous-tes les collègues dépassant les 3 ans d'ancienneté dans le 4^e échelon de la classe exceptionnelle des professeur-es d'EPS ont été promu-es à la hors échelle lettre A.

Ce décret modifie également les règles d'accès à la classe exceptionnelle pour la rentrée prochaine : disparition des viviers, accès à partir du 4^e échelon de la hors-classe pour les agrégés, accès à partir du 5^e échelon de la hors classe pour les professeur-es d'EPS, mise en place d'un ratio.

Ces avancées ne sont qu'un point d'étape et le chantier sur l'attractivité du métier initié cette année donnera à porter la question des rémunérations sur toute la carrière. La SNEP avec la FSU reste à l'offensive et force de propositions. Le Groupe de Travail du 3 octobre 2023 au rectorat, obtenu par le SNEP et la FSU, sur les lignes de gestion des carrières va permettre d'impulser le travail.

Le secteur corpo du SNEP-FSU Bordeaux reste disponible pour toutes questions : corpo-bordeaux@snepfsu.net



Laetitia Guzman
Lycée des Graves,
Gradignan (33)



Camille Jacques
Collège Anatole France, Villeneuve
sur Lot (47)

Et tout le groupe des commissaires paritaires académiques du SNEP-FSU. Identités et coordonnées par thème et département sur www.snepfsu-bordeaux.net



4h d'EPS



Une rentrée 2023 électrique.

Dans de nombreux départements, les AG de rentrée ont permis de mettre en lumière les manques et les points de tensions au sein de l'UNSS pour la rentrée 2023. Insuffisance des animateurs·trices d'AS dans les établissements (11 manquants dans le Lot et Garonne au 1^{er} septembre). L'accord transports est toujours insatisfaisant notamment dans les Pyrénées Atlantiques, ce qui entraîne une réduction du nombre de journées de pratique.

L'obligation d'entrer les adresses mail des responsables légaux pour générer la licence a suscité la colère et l'incompréhension des animateurs et animatrices d'AS. Le SNEP-FSU s'est

mobilisé depuis le 1^{er} septembre face à cette mesure qui laisse certains élèves de côté et remet en cause la place centrale des AS au sein du service public du sport scolaire. Suite à une action d'ampleur des militant·es du SNEP-FSU devant les locaux de l'UNSS Nationale, la mesure a été retirée.

De plus, l'UNSS a pris une mesure radicale sur l'encadrement des élèves. La présence d'au moins un·e prof EPS de l'AS devient obligatoire sur le lieu des rencontres, pendant les entraînements et les déplacements. C'est mettre fin au fonctionnement mutualisé des AS et des

*Camille Jacques
Collège Anatole France, Villeneuve sur Lot (47)
Responsable académique 'Sport scolaire'*



districts au travers des conventions. Cette mesure prouve une nouvelle fois la méconnaissance qu'a la DN UNSS de la réalité du terrain. Se cachera-t-il derrière cette mesure la volonté d'assigner les AS à résidence et de réserver les rencontres inter-établissements à quelques un·es seulement ? Un moyen pour diminuer les dépenses ?

Le conseil régional UNSS du 6 octobre 2023 sera l'occasion, une nouvelle fois, pour le SNEP-FSU de soulever ces problèmes.

Élections des élu·es des AS

Les comités directeurs des AS sont appelés à élire les élu·es des AS pour les quatre prochaines années. C'est un moment important pour le fonctionnement démocratique de l'UNSS, et pour donner du poids aux revendications de la profession que portent les élus des AS dans les différentes instances.

Le SNEP-FSU invite les animateurs et animatrices d'AS à mettre en place les comités directeurs de leur AS avant le 6 octobre 2023, puis à organiser le vote pour les élections des élu·es des AS au CDUNSS / CRUNSS) entre le 13 et le 24 novembre 2023.

LE SNEP-FSU SOUTIENT LES LISTES :

« LE SPORT SCOLAIRE, UN DROIT POUR TOUTES ET TOUS »



Les militant·es présent·es au CDNE sont allé·es danser un ha-ka de l'EPS sous les fenêtres de la Direction nationale de l'UNSS, qui recevait une délégation de notre syndicat



Formation syndicale, un enjeu, un droit à faire valoir

Maintenir notre **EXPERTISE**, l'enrichir, renouveler nos pratiques en les questionnant, s'informer, questionner, pour nos métiers, l'EPS, l'École, les élèves, ... mais aussi penser à l'accumulation des réformes qui touchent notre profession pour analyser et comprendre les choix politiques, économiques, sociétaux qui y président.

C'est tout l'enjeu de la formation syndicale du SNEP et de la FSU.

Aussi, nous invitons toute la profession, collègues syndiqué-es ou non syndiqué-es à participer massivement aux nombreux stages proposés sur différents thèmes, péda, installations sportives, mutations, Agir dans les établissements, entrée dans le métier, égalité, ...

Le droit à formation syndicale est à ce jour encore maintenu ! À chacun-e de le faire valoir!

Ce droit est explicitement reconnu par le statut général des fonctionnaires pour tout titulaire, stagiaire, non titulaire dans la limite individuelle de 12 jours ouvrables par an (délais de transport non comptabilisés) avec rémunération intégrale et sans être contraint de remplacer ses cours (art. 34 de la L 84-16 du 11/01/1984 et art. 2 de la L 82- 997 du 23/11/1982).

Aussi, dès à présent, organise ton calendrier de stages pour l'année en consultant notre

BULLETIN SPÉCIAL

FORMATION SYNDICALE 2023-2024

en ligne sur www.snepfusu-bordeaux.net ou en version imprimée distribuée dans les départements lors des réunions de rentrée UNSS.



Nathalie Lacuey
Secrétaire académique
nath.lacuey33@gmail.com



Se syndiquer ou commenter ?

Pacte, « déserts éducatifs » en EPS dès la rentrée faute de recrutements, mails des parents sur la licence UNSS, baisse de la FPC, salaires en berne... l'école publique et l'EPS vont mal, les personnels avec. Que faire ?

- Accompagner le mouvement ? Nous sommes très peu à vouloir la fin du service public !
- Commenter et dire qu'il faut écouter les personnels ? L'analyse est nécessaire, mais pas suffisante pour transformer quoi que ce soit.
- Se rassembler pour agir? Voilà une piste pour faire aboutir les revendications communes.

« CEUX QUI VIVENT, SONT CEUX QUI LUTTENT. »
VICTOR HUGO



Flashcode adhésion en ligne sur le site national

Adhérons massivement au SNEP-FSU pour améliorer notre outil syndical commun, le rendre plus fort et construire l'EPS et l'École de demain.

Dès la rentrée, construisons un outil syndical capable de renverser la table : se faire entendre comme pour le mail sur les licences, et obtenir le développement de l'EPS et du sport scolaire.



Alain De Carlo
Secrétaire national